

5^e. Journal du Lot 5^e.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE EN FRANCE

La crise viticole et le gouvernement. — La loi viticole

Après la sanglante tragédie de Narbonne, une sorte de trêve est intervenue entre les combattants, je veux dire entre les viticulteurs surexcités et effrayés aussi des conséquences de leur révolte et les représentants de la loi. Depuis plus d'incidents douloureux.

Il est vrai que le gouvernement prend toutes ses précautions. Pour éviter l'effusion du sang, il couvre les quatre départements de troupes afin de bien donner aux insurgés l'impression que la loi aura le dernier mot. Et dans l'espèce, il n'est pas dit que cette tactique ne soit pas la meilleure. Si on l'eût pratiquée à Narbonne pendant l'arrestation de Ferroul, la tuerie de la sous-préfecture ne se serait pas produite.

Quant aux projets du ministère, ils paraissent bien nets : aucune indulgence ni relâchement dans la répression tant que la vie administrative sera arrêtée dans le bas Languedoc et le Roussillon. M. Clemenceau sera inflexible tant que les maires n'auront pas retiré leurs démissions. Et la Chambre est décidée à soutenir le président du Conseil envers et contre les députés du Midi. D'autant que les ambitions mesquines, genre Millerand, apparaissent cyniques derrière les interpellations répétées.

Reste l'équipée de Marcellin Albert, qui touche au burlesque. On sait l'histoire de ce « Rédempteur » de pacotille qui échappe aux perquisitions de la police, va à Paris, est reçu par M. Clemenceau, pleure dans le cabinet du ministre et repart pour Narbonne et la prison de Montpellier après avoir « tapé » son persécuteur de 100 fr. Et voilà le prestige du chef des gueux complètement détruit.

À la Chambre la loi viticole a été achevée à la hâte ; le Sénat à son tour vient de la voter. Et dès lors, la loi pourrait être promulguée à l'officiel dès le début de la semaine prochaine. Faut-il espérer que toutes ces manifestations de bonne volonté parlementaire enrayeront la crise viticole et supprimeront les exaspérations méridionales ? D'autre part l'ordre du jour appelé mardi la discussion du projet de réforme des conseils de guerre. D'accord avec le rapporteur, le gouvernement a demandé le rajournement, sous prétexte que dans les circonstances actuelles, la liberté d'esprit nécessaire pour voter n'existait pas. Cela signifie évidemment que la discipline faiblit dans l'armée ; un peu partout des émeutes se produisent et le gouvernement prend peur. Reste à savoir si le meilleur procédé de discipline, c'est la terreur inscrite dans le Code que l'on tend à maintenir.

A L'ÉTRANGER

La Révolution au Portugal

Au Portugal une crise constitutionnelle des plus vives est sur le point d'amener le renversement de la dynastie actuelle. Les Chambres ont été dissoutes et le président du Conseil, M. Franco, agit en véritable dictateur, supprimant la liberté de la presse et empêchant toute réunion.

L'opposition est représentée par les conservateurs qui accepteraient une autre dynastie et des républicains.

LE FURETTEUR.

La représentation proportionnelle dans les conseils municipaux

MM. Veber, de Pressensé, Vaillant, Chesquien, Varenne, Alex, Blanc et un grand nombre de leurs collègues ont déposé des propositions de loi tendant à organiser le scrutin de liste avec représentation proportionnelle dans les élections municipales.

LES RESPONSABLES

Certains journaux progressistes ne veulent pas entendre dire que les réactionnaires, unis d'ailleurs aux révolutionnaires, ont eu la moindre part de responsabilités dans les troubles du Midi. Ils déclarent tout net que ce sont là de « mauvaises plaisanteries ». A les en croire, cette accusation ne s'inspire que du plus bas intérêt de parti.

En ce qui les concerne, ils sont complètement dégagés de ces viles préoccupations politiques et ne s'abaissent pas à écrire des balivernes. C'est pourquoi ils s'empressent d'affirmer que la responsabilité de ces événements incombe tout entière aux radicaux et radicaux-socialistes. Sans les « blocards », rien de tout cela ne serait arrivé ! Les viticulteurs du Midi auraient parfaitement vendu leur vin à des prix très rémunérateurs et, dans tous les cas, ils n'auraient jamais songé à soulever le moindre incident, à provoquer la moindre agitation !

Le malheur, pour nos confrères progressistes, qui ne veulent pas que les réactionnaires soient seulement soupçonnés, c'est que les faits les plus évidents accusent leurs bons amis cléricaux et conservateurs.

La sympathie de la réaction pour l'insurrection du Midi ne se peut pas discuter, puisque les journaux cléricaux les mieux qualifiés, la proclament hautement. Faut-il citer les articles de M. Drumont, dans la *Libre Parole*, saluant les viticulteurs révoltés comme des libérateurs et les appelant à Paris où leur serait faite une réception triomphale ?

Et combien d'autres détails caractéristiques ! N'est-ce pas M. Jules Delahaye, député monarchiste, qui interrompit M. Besnard, député radical, lequel recommandait le calme aux viticulteurs pour lui crier en pleine Chambre : « Non ! L'agitation, nous la continuerons contre vous et malgré vous ! » Ceci peut passer pour un aveu formel.

La lecture de la presse méridionale ne fut pas moins significative. Les seuls journaux qui poussaient violemment les municipalités à la démission, c'étaient les journaux réactionnaires. Et nous voyons qu'à Nîmes, par exemple, les seuls conseillers municipaux qui réclamaient la démission sont les sept conseillers royalistes et les six conseillers collectivistes. N'a-t-on pas vu aussi à Mauguio, importante commune de l'Hérault, le marquis de Fortois, émettre la prétention de prendre à la mairie, en qualité de président du syndicat viticole, la place du maire démissionnaire et d'y remplacer par son secrétaire le secrétaire de la mairie ? Sur quoi le Conseil municipal républicain reprit sa démission.

D'ailleurs, pour quelqu'un qui connaît un peu cette région, le doute est impossible. La plupart des présidents de Comités viticoles sont des militants du parti réactionnaire et ce sont eux qui poussaient aux résolutions les plus violentes ! N'est-ce pas le candidat royaliste, concurrent de M. Durand-Beautmeu, qui réclamait de celui-ci la convocation du Conseil général pour que celui-ci, en corps, puisse donner sa démission ?... Et n'est-ce pas encore un fait significatif que presque tous les manifestants arrêtés soient des royalistes ou des cléricaux ? Enfin, on n'a pas oublié la lettre, écrite il y a une dizaine de jours, par le maire de Lespinassière, qui, depuis 23 ans à la tête de sa commune, refusa catégoriquement de démissionner.

« J'estime, écrivait-il au préfet, qu'en ce moment, désertier mon poste serait non seulement un crime de lèse-République, mais une lâcheté. Car, malheureusement, hélas ! derrière le drapeau de la défense viticole se cache la plus misérable et la plus honteuse des réactions... »

Cela non plus ne manque pas de

netteté. Et si l'on veut être complètement édifié, on n'a aussi qu'à consulter les scrutins qui ont suivi toutes les interpellations relatives aux événements du Midi. La parole du maire de Lespinassière y trouve une éloquente confirmation.

Dire que les cléricaux et les royalistes ont poussé de toutes leurs forces à la révolte n'est donc pas une « mauvaise plaisanterie » ; mais une évidente vérité. Les responsables sont ces partis de réaction et de révolution qui dans ces désordres ne voient que le mal fait à la République et ne craignent pas de bouleverser le pays pour satisfaire leurs rancunes et leurs haines !...

Emile LAPORTE.

Chambre des Députés

Séance du 27 juin 1907

PRÉSIDENCE DE M. RABIER
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre après l'adoption de plusieurs projets locaux, aborde la discussion d'un projet relatif à des crédits supplémentaires sur l'exercice 1906 et 1907.

A ce sujet M. Georges Berry demande où en est la question de la médaille destinée aux engagés volontaires de la guerre de 1870.

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre répond que le ministre de la guerre a mis la question à l'étude mais qu'il croit pouvoir ajouter qu'il est tout à fait défavorable à cette proposition.

M. l'amiral Bienaimé, sur le chapitre 36 du budget de la marine (artillerie, constructions neuves, etc.), s'étonne qu'on fasse des économies aussi élevées sur l'artillerie, alors qu'il a pu constater récemment qu'il y avait, sur certains de nos navires, des obus de fonte qui ne valent pas plus que des obus de porcelaine. Si la marine ne sait pas mieux employer les crédits mis à sa disposition, elle encourt une grande responsabilité. L'orateur se réserve de demander ultérieurement des explications sur ce point à M. le ministre de la marine.

M. le ministre des finances dit qu'il s'agit de crédits qui seront reportés. C'est ainsi que cela se passe et s'est passé de tout temps au ministère de la marine.

A la majorité de 391 voix contre 71 l'ensemble du projet est adopté.

Une discussion assez longue s'engage ensuite sur un projet de loi relatif à une convention provisoire avec la Compagnie du Midi au sujet de certaines lignes d'intérêt local.

L'ensemble du projet de loi est adopté sans modification.

La Chambre adopte ensuite la proposition de loi de M. Ribet relative à la petite propriété et aux maisons à bon marché.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi adopté par le Sénat sur l'emploi des composés de plomb dans les travaux en bâtiments.

Plusieurs articles du projet sont adoptés sauf une disposition proposée par M. Beauregard sur l'article 3, ayant trait à l'indemnité à accorder aux fabricants dont l'industrie serait atteinte par cette loi.

La discussion de cette proposition est renvoyée à mardi matin.

M. le président fait connaître qu'il a reçu de M. Paul Meunier, une demande d'interpellation sur la politique du gouvernement. L'interpellation est jointe à celle de MM. Beuville et Bedouce qui sera discutée vendredi.

Et la séance est levée.

Séance du 28 juin 1907

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre discute l'interpellation de MM. Bedouce, Aldy, Betoulle, Angé et Meunier.

M. Bedouce ouvre le feu : il conteste que le mouvement du midi soit séparatiste et religieux, le mouvement est purement économique ; le gouvernement ne mérite plus confiance, la majorité doit chercher un chef autre que M. Clemenceau.

M. Meunier demande au gouvernement comment il entend faire la pacification.

M. Aldy fait l'historique des événements du Midi et fait l'éloge des prisonniers.

M. Clemenceau répond aux divers orateurs : il estime avoir fait son devoir, tout son devoir en empêchant le Midi de sortir de la légalité.

Par 323 voix contre 233 l'ordre du jour de confiance dans le gouvernement est voté et la demande d'enquête est rejetée.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 28 juin 1907

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

M. Waddington dépose un rapport sur le projet portant modification de certaines dispositions de la loi de 1905 relative aux engagements sur le rapport de M. Gourju : l'urgence est déclarée.

Le Sénat adopte une proposition de MM. Bonnefoy-Sibour et Millès-Lacroix ayant pour objet de modifier la loi du 10 août 1871 sur les Conseils généraux.

Le Sénat aborde l'examen du projet de loi relatif à la fraude des vins.

M. Gauthier donne lecture d'une déclaration par laquelle il fait connaître la situation viticole dans le midi.

M. Boudenoit présente quelques observations sur le projet de loi et M. Gourju examine les circonstances qui ont déterminé la crise.

M. Caillaux soutient le projet qui est voté.

Et la séance est levée.

EN RUSSIE

L'attentat de Tiflis

Il a été définitivement constaté qu'il a été dérobé 341.000 roubles au cours du dernier attentat. La police a trouvé le cocher de la voiture qui conduisait le caissier à la banque. Dans la voiture, détériorée par une bombe, on a trouvé 9.500 roubles ; le cocher légèrement blessé par un éclat de bombe a été arrêté. Le nombre des blessés dépasse cinquante. Quatre ont disparu. Un soldat, deux agents, deux gardes de la police ont été tués. Il n'y eut pas de cosaque de tué, comme on l'avait dit tout d'abord. Plusieurs arrestations ont été opérées.

L'attentat à coups de bombes de Tiflis est considéré comme un présage de la reprise de la campagne terroriste, et peut-être d'une tentative de soulèvement des populations du Caucase.

Ministre inculpé

Le Sénat dirigeant a ordonné l'ouverture d'une enquête sur les actes du ministre adjoint, de l'agriculture M. Nikitine, inculpé d'actes illégaux dans l'exploitation des forêts de la Couronne à Petchorsk. La décision du Sénat produit une profonde impression dans les milieux politiques.

Toujours ministériel

Lorsqu'il fut question de l'interpellation sur les mesures répressives projetées par le gouvernement, quelques députés firent observer que les bruits de complots lancés par M. Clemenceau dans sa lettre aux maires étaient ridicules, et que cet argument n'aurait aucun succès devant la Chambre.

Alors, M. Jaurès : — Clemenceau n'aura qu'à lire à la tribune le journal royaliste de Montpellier, et vous verrez...

Nous ne sommes pas bien sûr que M. Jaurès croie au complot, car il sait bien que tous les partis politiques cherchent à tirer profit des situations troublées, et que, en particulier, dans chaque circonscription, le parti battu croit y trouver une occasion de revanche. C'est pourquoi les réactionnaires se lancent dans le

mouvement dans les départements qui ont des députés républicains, tandis que les socialistes y prennent part dans les circonscriptions radicales, les radicaux dans les circonscriptions socialistes, et tous dans les circonscriptions réactionnaires. Ce n'est pas là du complot.

Mais M. Jaurès ne pouvait qu'approuver le système de M. Clemenceau, parce que M. Jaurès est essentiellement ministériel.

Il est ministériel pour une raison de principe et pour une raison de fait :

D'abord, M. Jaurès a toujours eu, aura toujours une âme d'homme du centre, d'homme de gouvernement. Tous ses efforts pour discipliner le parti socialiste, tout son amour de l'unité qui se contente d'ailleurs d'une unité purement verbale en sont le témoignage. Homme de gouvernement, il l'est où il peut, même dans l'opposition. C'est pourquoi il est de premier jet avec le Ministère chaque fois qu'une raison de tactique ne le lui interdit pas.

D'autre part, M. Jaurès représente une circonscription où l'on a pris l'habitude des faveurs gouvernementales. Les listes de recommandés de M. Jaurès sont célèbres dans les Ministères. On les appelle « la fournée d'Albi », et la fournée est presque quotidienne.

Si M. Jaurès s'enlevait la possibilité de faire ces fournées et surtout de les faire utilement, sa situation électorale, qui n'a jamais été très sûre serait compromise.

Il faut des circonstances tout à fait impérieuses pour que M. Jaurès oublie. Mais alors il attaque le Cabinet avec une telle violence que c'est encore un service qu'il lui rend.

OPINIONS

ÉVÉNEMENTS ET SANCTIONS

Les interpellations auxquelles le gouvernement devra répondre le mettent dans une posture très difficile et très complexe vis-à-vis du Parlement ; il est à l'heure où j'écris, impossible de prévoir ce que sera l'issue du débat, mais il apparaît comme certain que jamais le cabinet Clemenceau n'a couru d'aussi gros dangers.

Est-ce la faute du ministère ? Est-ce la faute du Parlement ? Est-ce la faute du régime et du pays ?

Les événements qui se sont déroulés ces jours derniers sont trop graves pour que nous cédions à l'habitude simpliste qui ordinairement étiquette du nom d'un homme, pour soulager l'intelligence et la mémoire, les mouvements historiques et populaires.

Or, M. Clemenceau n'est pas, si représentatif que le veuille Drumont, responsable des troubles méridionaux et des troubles anarchistes ; la lame de fond qui fera demain peut-être chavirer la barque ministérielle est assez puissante pour triompher de l'habileté des meilleurs pilotes, et c'est n'apporter aucune dignité dans la polémique que de récriminer contre les gouvernements lorsque toutes les responsabilités nationales sont en jeu.

Nos regards, à l'heure présente, ne doivent point s'arrêter à considérer seulement la crise viticole assoupie ; ils ne doivent point s'égarer aux hypothèses vaines de politique rétrospectives qui trouvent en M. Millerand un si naturel mais si vain interprète ; et si par un vigoureux effort d'honnêteté dialectique et de bon sens républicain les pêcheurs en eau trouble du Palais-Bourbon s'étaient placés en imagination à la place exacte où se trouvait placé le cabinet actuel, en face des mêmes événements successifs, en présence d'abord de la légalité stricte et imposante quoique bruyante, en présence ensuite et subitement d'une révolte administrative qu'il était tout au plus possible, malgré les menaces, « de prévoir après coup », si les candidats ministres avaient fait ce louable ef-

fort réfléchi sur eux-mêmes, il est probable qu'ils eussent ensuite apporté à la tribune, non pas sans doute des approbations sans mélange, mais au moins des déclarations plus compréhensibles et plus impartiales.

Car il faut regretter que personne n'ait pu demander à M. Millerand ce qu'il comptait faire, investi de la frêle puissance ministérielle, pour faire rentrer les vigneronnes et les anarchistes dans la légalité, avec des réprimandes dont les numérotés tantôt secrètes ne sont pourtant que trop réelles. Qui aurez-vous, M. Millerand, pour juger équitablement les prévenus arrêtés dans nos troubles, si vos magistrats, s'exercent, au lieu de rendre des arrêts, à obtenir des faveurs pour prix de leur servilité professionnelle ? Le favoritisme passé à l'état d'habitude dans la magistrature, l'indiscipline s'offrant déjà dangereusement en exemple dans l'armée, le malaise social difficile à guérir à cause de la maladie même qui ronge les deux instruments rationnels de répression dont je parle, voilà des maux dont Clemenceau sans doute, n'est pas seul responsable et dont la cause remonte à des sources plus lointaines en même temps que plus obscures !

Et si vous vous étonnez ensuite que cet homme, président aux destinées de la République, mais aussi à celles de la société française, ait eu des hésitations dans son œuvre présente et se soit adressé tour à tour à la force et à la patience pour triompher des dangers indéniables, usant de ce second recours par humanité et aussi parce que la force seule à l'heure actuelle est de maniement difficile, scandaleux et attristant, c'est que vous ne comprenez rien, comme vous le disait M. Pelletan, aux angoisses patriotiques qui assaillent tous les cœurs non envahis par la sèche et dominante ambition des politiques sans âme.

Il est facile de traiter en cabotin l'homme qui, recevant le Rédempteur tombé ridiculement de son trône populaire, essayait par un geste de loyauté chevaleresque de ramener à la République des populations égarees ; il est facile de parler d'incohérence, alors qu'il n'y a qu'alternance logique de procédés, et qu'après avoir assuré par des mandats de justice lancés contre les coupables le respect de la loi, la rancune tombe en présence d'un homme qui vient théâtralement se mettre à la disposition de la loi qu'on l'accusait de fuir.

On peut juger inutile le geste de M. Clemenceau. Ce geste resté un beau geste, encore qu'il n'ait pas produit d'effet pacificateur. Et au surplus, il n'a qu'une importance incidente dans le déroulement des événements méridionaux. Ce n'est point sur un geste que l'on juge une politique, et que l'on parle de la faillite de la loi.

L'impression qu'il fallait donner et qui a été donnée qu'il qu'on dise, c'est que la loi devait avoir le dernier mot. Tous les promoteurs du mouvement sont à l'heure actuelle en prison ; les soldats mutins du 17^e sont en voyage pour de plus lointaines résidences, les chefs débilés et trop faibles sont à la retraite, les magistrats hargneux sont en congé. Je suis tout disposé à croire que la sanglante soirée de Narbonne a plus fait pour la sagesse des populations que toutes les exhortations par lettres, circulaires et par discours. Il fallait un acte décisif, nécessaire, qui a été fait. A la leur de cet acte, nous avons pu mesurer avec l'autorité dont s'entoure la loi, toutes les défaillances et toutes les faiblesses que son exécution parfois entraîne. Mais ce spectacle s'il est par un côté attristant, est aussi fortifiant et viril. Il sera le point de départ d'une régénération nécessaire.

Car c'est tout une régénération qu'il faut entreprendre et le ministère Clemenceau qui, sans trop l'avoir voulu peut-être, aura, par instinct

gouvernemental posé la première pierre du nouvel édifice, n'en verra point de difficilement accompli.

Il est très certain que la Démagogie s'était, à la faveur des crises de conscience nationales tragiques, introduite dans la Démocratie. Elle allait partout offrant au peuple la gamme des Droits sans lui parler de ses devoirs. Voilà un oubli qu'il faudra réparer, depuis l'école primaire jusqu'à la caserne. La Démagogie est individualiste ; il y a en tout démagogue un anarchiste inconscient. Si l'on dit au peuple qu'il n'y a que nos droits qui sont individuels, le peuple ne voudra plus d'armée ni de Patrie, l'Armée et la Patrie étant collectives et faites un peu de renoncements individuels. Le Peuple a tiré justement les conclusions des prémisses démagogiques ; parlez au peuple de devoirs sociaux, redonnez-lui l'amour des formes collectives ou très efficacement ils s'exercent et vous aurez une armée disciplinée et une Patrie solide.

Pour cette œuvre, il ne sera pas trop d'un suffrage universel solidaire, à la place du suffrage actuel de clocher, d'un Parlement et d'une majorité anti-socialiste et anti-réactionnaire, socialisme et réaction fraternelles au jour du danger, et d'un gouvernement démocratique dont l'œuvre, pour être de réformation, n'oubliera point qu'elle est surtout d'administration et de prévoyance et large et intelligente police.

MATHOS.

INFORMATIONS

Les élections des Conseils généraux

On sait que le gouvernement a décidé récemment de fixer au 21 juillet prochain, les élections pour le renouvellement par moitié des Conseils généraux. Le décret de convocation des électeurs doit être promulgué au *Journal Officiel* le 4 juillet au plus tard ; mais on se demande si la date primitivement choisie par le Cabinet ne devra pas être reculée, en raison de l'éventualité d'une prolongation de la session des Chambres au delà des premiers jours de juillet.

Le gouvernement se préoccupera de cette éventualité au commencement de la semaine prochaine.

La suppression des droits de douane sur le blé

Le groupe agricole de la Chambre, réuni mercredi, sous la présidence de M. Decker-David, a approuvé à l'unanimité le rapport de M. Fernand David, fait au nom de la commission des douanes, et concluant au rejet de la proposition de loi tendant à la suspension des droits d'entrée sur le blé en grain et sur les farines.

Le groupe a également adopté à l'unanimité une proposition de M. Decker-David, rapporteur du projet, tendant à l'ouverture d'un crédit de 275.000 fr. pour le service de la répression des fraudes, et par laquelle il demande que ce crédit soit porté à 690.000 fr.

Les vacances universitaires

Le projet Briand, soumis au Conseil supérieur de l'instruction publique fixe les grandes vacances des lycées et collèges au 16 juillet au plus tôt et la rentrée au 25 septembre.

Les vacances des six fêtes légales sont conservées. Les vacances de Pâques commenceront le mercredi saint pour se terminer le lundi de Quasimodo. La durée totale des congés extraordinaires ne peut dépasser six jours par an, sauf une décision spéciale exceptionnelle du ministre. Le projet aura effet à partir du 25 septembre 1907.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 20

MODESTE MIGNON

Par H. DE BALZAC

» Votre mari, quelque grand que vous le fassiez, finirait par vous reprocher de l'avoir avili ; vous-même, tôt ou tard, peut-être arriveriez-vous à le mépriser. L'homme ordinaire tranche le nœud gordien que constitue un mariage d'argent avec l'épée de la tyrannie. L'homme fort pardonne. Le poète se lamenté.

» Telle est, mademoiselle, la réponse de ma probité.

» Ecoutez-moi bien maintenant. Vous avez eu le triomphe de me faire profondément réfléchir, et sur vous que je ne connais pas assez, et sur moi que je connaissais peu. Vous avez eu le talent de remuer bien des pensées mauvaises qui croupissent au fond de tous les cœurs ; mais il en est sorti chez moi quelque chose de généreux, et je vous salue de mes plus gracieuses bénédictions, comme on salue en mer un phare qui nous a montré les écueils où nous pouvions périr.

» Voici ma confession, car je ne voudrais perdre ni votre estime ni la mienne, au prix de tous les trésors de la terre.

Comme disposition transitoire, la date des vacances serait cette année du 16 juillet, mais les parents pourront laisser leurs enfants jusqu'à la date ordinaire des vacances.

La crise viticole

M. Emmanuel Brousse vient de déposer une proposition de loi tendant à exonérer ou à dégrever de l'impôt les populations des régions viticoles.

L'auteur de la proposition, dans son exposé des motifs, déclare qu'en attendant les mesures sur lesquelles la Chambre aura à se prononcer incessamment, les populations viticoles du Midi, ruinées par la crise, sont dans l'impossibilité absolue de payer leur part d'impôts.

Quant une calamité, inondation, pluies torrentielles, grêle, gelée, cyclone, se produit, dévastant les récoltes, on accorde aux propriétaires sinistrés la remise de l'impôt foncier en même temps que des secours exceptionnels.

Voici le texte de la proposition :

Article unique. — Les propriétaires des régions viticoles qui n'auront pas vendu leur vin à un prix rémunérateur seront dégrévés de la totalité de l'impôt foncier et des 4/5 des autres impôts de l'exercice 1907.

Les ouvriers des mêmes régions seront dégrévés de la totalité de leurs impôts. Les commerçants seront dégrévés des 2/3 de la patente. Il sera accordé de fortes remises aux contribuables n'ayant pas encore payé les impôts de 1906 et qui en feront la demande dans le délai d'un mois après la promulgation de la présente loi.

On assure que les comités de Narbonne, Capetang et Béziers subordonneront l'examen de toute autre question à la mise en liberté de toutes les personnes arrêtées. Il ne restera plus à Narbonne, à partir de demain, que le 10^e régiment de dragons, le 9^e régiment de cuirassiers et les 14^e, 18^e, 30^e et 103^e régiments d'infanterie, les autres régiments, les 9^e, 11^e, 130^e et 139^e d'infanterie et le 7^e cuirassiers cantonnent à Coursan, à Villodaigne, Argeliers, La Nouvelle, Fiton et Mirepeisset. Tout est calme. La chaleur est accablante.

Les mouvements de troupes continuent. On affirme dans les milieux bien renseignés, que dès la semaine prochaine, les percepteurs et huissiers iraient dans les villages afin de percevoir les impôts et exécuter les jugements. Les opérations auraient lieu avec le concours de la force armée. Si cette nouvelle est exacte l'agitation violente va recommencer. Nombreux propriétaires ont l'intention d'intenter un procès à l'autorité militaire pour dégradations commises par les troupes à leurs immeubles.

La mairie d'Olonzac étant fermée par ordre du comité de défense viticole local, le juge de paix qui voulait tenir l'audience de semaine dans la salle de la justice de paix située à la mairie, a été obligé de faire venir un serrurier pour ouvrir la porte. Les femmes d'Olonzac ayant appris la présence du juge de paix à la mairie, sont venues le chasser, devant la population qui s'était réunie sur la place.

Les mutins du 17^e

Le 27 juin à dix heures du matin le général Herson, commandant la division d'occupation, est passé en automobile se rendant à Sfax pour diriger les opérations de débarquement des mutins du 17^e d'infanterie.

Le colonel Desorthès, commandant

par intérim la brigade de Sousse, est parti pour Sfax.

Deux déserteurs

Les nommés Henri Cussac, né à Laon (Aisne), le 3 octobre 1881, déserteur du 17^e de ligne de Narbonne détaché à Perpignan, et Camille Riller né à Versailles le 8 octobre 1884, déserteur du 21^e régiment de dragons, ordonnance, détaché avec son officier au 17^e de ligne, viennent d'arriver à Moucron et de se faire inscrire au bureau de la population. Ils étaient revêtus d'habits civils.

Les deux déserteurs ont mis treize jours pour gagner la Belgique.

Petites Nouvelles

Un violent cyclone, accompagné d'une forte secousse de tremblement de terre s'est abattu sur Anglesey (Angleterre).

— Le jour de la visite du roi et de la reine de Norvège au château de Versailles, un élève de l'école d'horticulture avait sifflé sur le passage de la voiture dans laquelle se trouvait le président de la République : cet élève vient d'être renvoyé.

— Le ministre de l'agriculture fait connaître que toutes les propositions de mérito agricole qui parviendraient après le 7 juillet prochain, ne pourraient être examinées en vue de la promotion de la fête nationale.

— L'état de santé de M. Albert Sarraut s'étant aggravé, depuis mardi, où il n'a pu assister à la séance de la Chambre, les médecins lui ont prescrit tout repos.

— La Chambre belge a voté l'obligation du flamand pour l'obtention des grades académiques.

— La petite ville de Carhaix a fêté avec l'éclat traditionnel le 107^e anniversaire de la mort de La Tour d'Auvergne, premier grenadier de France.

CHRONIQUE LOCALE

HORAIRE DES TRAINS

Voir en 4^e page le tableau de l'horaire des trains sur le réseau de la Compagnie d'Orléans, pour le service d'été, qui commence à partir du 1^{er} Juillet 1907.

Chemin de fer d'Orléans

A partir du 1^{er} juillet prochain, un nouveau train aura lieu les jours de foire à Capdenac et à Cajarc. Il partira de Figeac à 7 h. 2 matin et arrivera à Capdenac à 7 h. 13 pour correspondre avec le train se dirigeant sur Cajarc et Cahors.

CAHORS

Conseil Municipal

Nous rappelons que ce soir samedi, à 8 heures 1/2 le Conseil municipal se réunira en séance publique.

A cette séance il sera procédé à la désignation de 2 rosières.

Comité radical

Nous rappelons que le Comité radical et radical socialiste des cantons de Cahors, se réunira lundi soir 1^{er} juillet à 4 heures 1/2, dans une des salles de l'Hôtel de ville.

Mutations

M. Pont, lieutenant au 7^e d'infanterie promu capitaine et précédemment effectif au 85^e est nommé officier d'habillement au 3^e zouaves à Constantine.

» J'ai voulu savoir qui vous étiez. Je reviens du Havre où j'ai vu Françoise Cochet, je l'ai suivie à Ingouville, et vous ai vue au milieu de votre magnifique villa. Vous êtes aussi belle que la femme des rêves d'un poète ; mais je ne sais pas si vous êtes Mlle Vilquin cachée dans Mlle d'Hérouville, ou Mlle d'Hérouville cachée dans Mlle Vilquin. Quoique de bonne guerre, cet espionnage m'a fait rougir, et je me suis arrêté dans mes recherches. Vous aviez éveillé ma curiosité, ne m'en voulez pas d'avoir été quelque peu femme : n'est-ce pas le droit du poète ?

» Maintenant, je vous ai ouvert mon cœur, je vous y ai laissé lire, vous pouvez croire à la sincérité de ce que je vais ajouter. Quelque rapide qu'ait été le coup d'œil que j'ai jeté sur vous, il a suffi pour modifier mon jugement. Vous êtes à la fois un poète et une poësie, avant d'être une femme. Oui, vous avez en vous quelque chose de plus précieux que la beauté, vous êtes le beau idéal, de l'Art, la Fantaisie... La démarche blâmable chez les jeunes filles vouées à une destinée ordinaire, change pour le caractère que je vous prête. Dans le grand nombre d'être, jetés par le hasard de la vie sociale sur la terre pour y composer une génération, il est des exceptions. Si votre lettre est la terminaison de longues rêveries poétiques sur le sort que la loi réserve aux femmes ; si vous

avez voulu, entraînée par la vocation d'un esprit supérieur et instruit, apprendre la vie intime d'un homme à qui vous accordez le hasard du génie, afin de vous créer une amitié soustraite au commun des relations, avec une âme pareille à la vôtre, en échappant à toutes les conditions de votre sexe ; certes vous êtes une exception ! La loi qui sert à mesurer les actions de la foule est alors très étroite pour déterminer votre résolution. Mais, le mot de ma première lettre revient alors dans toute sa force ; vous avez fait trop ou pas assez.

» Recevez encore des remerciements pour le service que vous m'avez rendu, en m'obligeant à me sonder le cœur ; car vous avez rectifié chez moi cette erreur assez commune en France, que le mariage est un moyen de fortune. Au milieu des troubles de ma conscience une voix sainte m'a parlé. Je me suis juré solennellement à moi-même, de faire ma fortune à moi seul, afin de n'être pas déterminé dans le choix d'une compagne par des motifs cupides. Enfin j'ai réprimé la curiosité malséants que vous aviez excitée en moi. Vous n'avez pas six millions. Il n'y a nombre d'être, jetés par le hasard de la vie sociale sur la terre pour y composer une génération, il est des exceptions. Si votre lettre est la terminaison de longues rêveries poétiques sur le sort que la loi réserve aux femmes ; si vous

avez voulu, entraînée par la vocation d'un esprit supérieur et instruit, apprendre la vie intime d'un homme à qui vous accordez le hasard du génie, afin de vous créer une amitié soustraite au commun des relations, avec une âme pareille à la vôtre, en échappant à toutes les conditions de votre sexe ; certes vous êtes une exception ! La loi qui sert à mesurer les actions de la foule est alors très étroite pour déterminer votre résolution. Mais, le mot de ma première lettre revient alors dans toute sa force ; vous avez fait trop ou pas assez.

Excommunié !

Pauvre M. Munin-Bourdin ! voilà que ses soutiens les plus solides l'abandonnent brusquement, après l'avoir rabroué de verte façon.

Son crime ? M. le député des cléricaux de l'arrondissement de Cahors aurait trahi les siens.

Le Quercinois du 25 le lui dit sans ambages et paraît vouloir le lui faire chèrement expier.

Sous ce titre « un vote stupéfiant », le Quercinois reproche à M. Munin-Bourdin d'avoir voté l'ordre du jour de confiance en faveur du gouvernement à la suite de l'interpellation sur les incidents de Narbonne.

« La cause est entendue » écrit-il... « c'est avec la majorité des vendus radicaux qu'il s'est associé, félicité tant ainsi l'ignoble Clemenceau » d'avoir jonché de cadavres la ville de Narbonne.

« On n'oublie pas dans le Lot ce vote de provocation et de lâcheté. »

Et après avoir stigmatisé avec véhémence le gouvernement, le Quercinois conclut : « Dans les chaumières quercynaises, chez les indépendants et chez les libéraux, on se souviendra, M. Bourdin, de votre union avec l'homme qui a sur la conscience les massacres de Narbonne. »

Comme on le voit par ces quelques lignes, le Quercinois procède à l'exécution de son candidat et élu.

C'est une excommunication majeure prononcée contre lui : mais ça ne durera pas ; une absolution interviendra avant peu.

Mais fichtre, il ne fait pas bon pour les élus cléricaux de s'écarter du chemin tracé par leurs électeurs.

M. Bourdin qui pensait bien faire en votant pour le gouvernement auquel il fait la cour dans l'espoir d'agripper quelques faveurs en fait la douloureuse expérience car d'autre part, le député des cléricaux de l'arrondissement de Cahors, n'ignore pas que c'est avec indifférence que les républicains le voient confondre son vote avec celui de la majorité.

Il aura beau dire, beau faire, il n'obtiendra jamais leur confiance. Et il perd celle de ses électeurs !

Celle des renégats Béral et Rey lui reste heureusement ! mais c'est si insignifiant que nous verrons avant peu l'élu des cléricaux et des renégats de l'arrondissement faire son mea culpa et, par une pirouette toute naturelle revenir au bercail.

C'est la grâce que nous lui souhaitons, puisqu'aussi bien on ne le veut nul autre part.

LOUIS BONNET.

Excellente initiative

Nos lecteurs verront d'autre part, l'appel qui est adressé aux amis de l'enseignement laïque au sujet de la création de bourses dans les écoles primaires supérieures.

Nul doute que cet appel ne soit entendu. C'est un acte de solidarité sociale auquel beaucoup tiendront à honneur de participer.

Que d'enfants voudraient rester en classe, poursuivre leurs études : que de parents seraient heureux de pouvoir réaliser le désir de leurs enfants.

Faute de ressources, ils sont obligés d'y renoncer, si, malgré une vive intelligence, les enfants n'ont pu être reçus au concours pour l'obtention d'une des 4 bourses accordées tous les ans dans chaque département par l'Etat.

C'est pour remédier à cet état de

choses qu'un comité s'est réuni et a décidé de recueillir des souscriptions pour la création de nouvelles bourses d'écoles primaires supérieures.

Que les amis de l'enseignement laïque lisent l'appel qui est adressé par le comité et que nous publions ci-après.

Mais ce que nous tenons à souligner c'est le souci constant de nos administrations préfectorales et académiques de développer l'œuvre laïque.

Hier, c'était l'organisation, dans le Lot, par M. Roques, inspecteur d'académie, des colonies scolaires de vacances.

Aujourd'hui, c'est, sur l'initiative de M. Chapon, préfet du Lot, la création de bourses particulières dans les écoles primaires supérieures en faveur des enfants des écoles laïques.

Sous de tels patronages, ces œuvres ne peuvent que prospérer.

Que MM. le Préfet et l'Inspecteur d'Académie en soient félicités et remerciés, car les œuvres dont ils ont l'honneur d'être les initiateurs, les créateurs sont de beaux exemples de dévouement, de désintéressement et de générosité à l'endroit de la cause laïque, en faveur des enfants du peuple.

LOUIS BONNET

COMITÉ

Pour favoriser l'enseignement primaire supérieur dans le département du Lot

Un Comité pour favoriser l'enseignement primaire supérieur dans le département du Lot s'est formé à Cahors ; M. le Préfet, qui en a eu l'initiative, en est le Président et M. de Bousquet de Florian, Trésorier-Payeur Général, le Trésorier.

Les Ecoles primaires supérieures sont nombreuses dans le Lot, aussi les crédits accordés par M. le Ministre permettent-ils à peine de nommer, chaque année, un ou deux nouveaux boursiers, et encore, pour favoriser à la fois les jeunes gens méritants et les écoles, est-il nécessaire de ne donner que des demi-bourses. Le département est très pauvre, le Conseil général ne peut inscrire à son budget la moindre somme pour développer et encourager l'enseignement primaire supérieur.

Une telle situation est préjudiciable à la fois aux enfants intelligents et laborieux, qui se voient arrêtés dès le début par la pauvreté de leurs parents, et à la Nation même qui perd ainsi de véritables forces, inutilisées faute d'un peu d'argent. Dans une République, tout enfant ayant les aptitudes nécessaires devrait pouvoir continuer ses études quelle que soit la situation de fortune de sa famille.

Puisque les ressources de l'Etat ou du Département sont insuffisantes pour nous permettre de réaliser cet idéal démocratique, il appartient aux bons citoyens de s'unir pour réparer, autant qu'il dépend d'eux, les injustices et les inégalités créées par le hasard de la naissance et des circonstances qui malheureusement pa-

raissent encore presque inévitables. Nous formons donc un Comité pour créer des bourses d'enseignement primaire supérieur ; et, pour permettre à tous les bons citoyens, ayant au cœur un véritable amour de la jeunesse et de la République, de nous apporter leur concours, nous avons créé des catégories assez nombreuses afin que même les plus modestes puissent s'inscrire sur nos listes.

Nous aurons des membres fondateurs, qui souscriront annuellement une bourse (300 francs), ou une demi-bourse (150 fr.). M. le Préfet est le premier de nos membres fondateurs. Pour être membre bienfaiteur il faudra verser 50 fr. par an ; la souscription des membres donateurs a été fixée à 20 fr., celle des membres actifs à 10 fr. ; enfin, au dessous de 10 fr., et quelle que soit la somme, on sera membre adhérent.

Nous espérons que notre appel sera entendu ; tous les amis de l'enseignement, tous ceux qui désirent voir la Patrie toujours plus prospère, plus grande, plus forte tiendront à venir s'inscrire sur nos listes et à donner ainsi un témoignage effectif de leur amour pour la France et la République.

Certificat d'études primaires

Les examens du certificat d'études primaires élémentaires auront lieu, pour les garçons et les filles du canton nord de Cahors, lundi 1^{er} juillet dans une des salles du Collège des jeunes filles.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS Du 23 au 30 juin 1907

Naisances

Lale Irma-Louis-Henriette, boulevard Gambetta 44.
Barthélemy Gaston-Roger-Pierre-Bertrand, avenue de la Gare.
Lade Jean-Marie-Antoine-Caliste, rue Ste-Barbe 21.
Besse Elie, à la Rozière.
Pradel Lucien-Roger, rue des Cadourques.
Jeanne, rue Barry.
Bach Jeanne-Marie-Françoise, rue de la Croix 26.

Publications de Mariage

Guitar Louis, confiseur et Dalet Eugénie, tailleur.
Besombes Urbain-Jean, commis des postes et Pélissier Jeanne-Augustine-Pétronille.
Magné Oasimir-Alfred, employé de commerce et Bonhour Louise, tailleur.

Mariages

Cabanes Jean-Pierre, cultivateur et Burgallière Julie s. p.
Desvergues Jean-Pierre-Marc, propriétaire et Marty Désirée s. p.

Décès

Ticou Victor, s. p. 17 ans, Hospice.
Parre Madeleine s. p. 78 ans, célibataire, Hospice.
Renoux Alexandre, employé des tabacs en retraite, boulevard Gambetta 36.
Viné Auguste s. p. célibataire, 28 ans, rue du Portail des Augustins 18.
Buffet Marie, Vve Grelet s. p., 80 ans, rue St-Urcisse 18.

somptuosités de la mer, les beautés de la nature, comme une parure de l'âme ; mais songez à tout ce que j'ai eu l'honneur de vous dire sur les poètes. Gardez-vous d'épouser un sot, cherchez avec soin le compagnon que Dieu vous a fait. Il existe, croyez-moi, beaucoup de gens d'esprit, capables de vous apprécier et de vous rendre heureuse.

» Si j'étais riche, et si vous étiez pauvre, je mettrais un jour ma fortune et mon cœur à vos pieds, car je vous crois l'âme pleine de richesse, de loyauté ; je vous confierais enfin ma vie et mon honneur avec une pleine sécurité. Encore une fois, adieu, blonde fille d'Eve la blonde.»

La lecture de cette lettre, dévorée comme une gorgée d'eau dans le désert, ôta la montagne qui pesait sur le cœur de Modeste. Elle aperçut les fautes qu'elle avait commises dans la conception de son plan, et les répara sur le champ en faisant à Françoise des enveloppes de lettres sur lesquelles elle écrivit elle-même son adresse à Ingouville, en lui recommandant de ne plus venir au Chalet.

Désormais Françoise, rentrée chez elle, mettrait chaque lettre arrivée de Paris sous une de ses enveloppes et la jetterait secrètement à la poste du Havre.

(A suivre)

Bibliographie

Comment s'abstraire des douloureux événements du Midi ? Vous en trouverez un tableau saisissant dans les Annales de cette semaine. Trente photographies inédites, prises sur les lieux mêmes, commentées par des textes d'un haut intérêt, dus à MM. Melchior de Vogüé, René Bazin, Adolphe Brisson. Et comme, à travers les agitations politiques, la littérature perd jamais ses droits, vous pourrez lire également, dans les Annales, une délicieuse étude d'Emile Fagniez sur le poète Racan, à qui la ville de Tours érige un monument. Des articles de Edmond Héraucourt, Jules Bois, Géniaux; la Vie Féminine, d'Yvonne Sarcy, complètent ce remarquable numéro de la grande Revue parisienne, toujours à l'affût de l'actualité.

En vente partout. Le numéro : 25 centimes.

Le prochain tirage de la POCHETTE NATIONALE aura lieu publiquement le 15 JUILLET à 9 heures du matin, Salle des Ingénieurs Civils, 19, Rue Blanche, à PARIS. En achetant, actuellement, la POCHETTE NATIONALE, on participe gratuitement aux trois tirages de primes des 15 Juillet, 15 Octobre et 31 Décembre 1907.

M.-A. FALLIÈRES MARCHAND-TAILLEUR 75, Boulevard Gambetta, CAHORS. COSTUMES SUR MESURE Travail soigné Grand choix de draperies françaises et anglaises POUR COMPLETS Spécialité de pantalons et gilets fantaisies Alpagas. — Couteils

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Faillite ROCHE

Les créanciers de la faillite du sieur Hugues ROCHE, de Lalbenque, dont les créances ont été vérifiées et affirmées aux deux réunions spécialement consacrées à cet effet, sont invités, en exécution de l'article 504 du Code de Commerce, à se réunir de nouveau le vendredi 12 juillet prochain à deux heures, dans la salle d'audience du Tribunal, pour recevoir les propositions de concordat du failli et en débattre.

Si le concordat est consenti seulement par la majorité en nombre ou par la majorité des deux tiers en somme, la délibération sera remise à huitaine pour tout délai.

S'il n'intervenait point de concordat, les créanciers seraient de plein droit en état d'union.

Le Greffier du Tribunal, LAUNAY.

PLUMES pour engrais demandées, toutes quantités, M. Chaigneau, Eysines, près Bordeaux.

A. WILCKEN CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h. 69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER 75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti Le propriétaire gérant: A. COUÉSLANT

Etude de M^e J. LOUBET, Avoué à Figeac Successeur de M^{es} VIVAL et MALRIEU

Vente sur Licitation

Adjudication fixée au Vendredi vingt-six juillet mil neuf cent sept, à deux heures du soir, au Palais de Justice à Figeac, Boulevard Labernade.

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre parties par le Tribunal civil de Figeac, le vingt-quatre avril mil neuf cent sept, enregistré et signifié.

Il sera procédé le vendredi vingt-six juillet mil neuf cent sept, à deux heures du soir, à l'audience des créances du Tribunal civil de Figeac, au Palais de Justice à Figeac, sis boulevard Labernade, par devant Monsieur MAGE, juge près le dit tribunal commis à cet effet, à la vente sur licitation aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés dépendant 1° de la succession du sieur Albin NOUVEL, en son vivant propriétaire demeurant au Sol, commune de Camburat; 2° de la communauté ayant pu exister entre ce dernier et dame Marguerite BONNET, sa première femme; 3° de la communauté ayant pu exister entre lui et sa seconde femme Victorine DESPLATS.

Cette vente est poursuivie à la requête de 1° Monsieur Baptiste CADRIEU, greffier de simple police demeurant à Figeac « agissant en qualité de créancier du sieur Louis NOUVEL ci-après nommé » et 2° de Madame Victorine DESPLATS, sans profession, veuve du sieur NOUVEL Albin, demeurant et domiciliée au Sol, commune de Camburat, poursuivant ayant M^e LOUBET pour leur avoué.

D'une part. Elle aura lieu en présence ou eux dûment appelés de:

1° Monsieur Georges FONTANGES, avocat, demeurant à Figeac « pris en qualité de syndic de la faillite du sieur Louis NOUVEL, demeurant à Vitry (Seine) », ayant M^e FONTANGES pour son avoué.

D'autre part. 2° Madame Irma NOUVEL, épouse de Monsieur DELCLAUX, forgeron et ce dernier, demeurant ensemble à Fourmagnac, héritiers bénéficiaires.

3° Madame Philomène NOUVEL, épouse Estève SYLVAIN et ce dernier, demeurant tous deux à Montpellier, rue François Pérrier n° 6, héritiers bénéficiaires.

Co-licitants ayant M^e SERINDOU pour avoué.

D'autre part. 4° Madame Claire NOUVEL, épouse de Baptiste COURBIERES et ce dernier, propriétaire, tous deux demeurant ensemble au Poujoulat, commune de Camburat héritiers bénéficiaires. 5° Monsieur Louis NOUVEL, autrefois bourellier, demeurant à Figeac, actuellement à Vitry (Seine) Avenue de la Gare n° 89, chez M. Devèze Paulin. Co-licitants ayant M^e LOUBET pour leur avoué. D'une dernière part.

DÉSIGNATION des immeubles A VENDRE TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

Premier lot Le premier lot comprendra: Un enclos situé au lieu dit « Le Sol de Carède ou le Fau » commune de Camburat composé de maison, grange et pâtus, jardin et terre, le tout atenant, porté au cadastre sous les n° 257 bis, 259 P, 260 et 261 de la section C, d'une contenance totale environ de quatre-vingt-dix ares.

La mise à prix de ce lot sera de mille fr. ci 1000 f.

Deuxième lot Le deuxième lot comprendra: Un immeuble en nature de terre vignes et pâture situé au lieu dit « Les Rengades ou le Fau », même commune porté au cadastre sous les n° 257 et 258 P. de la section C, pour une contenance totale d'un hectare vingt-deux ares soixante dix centiares.

La mise à prix de ce lot sera de six cents fr. ci 600 f.

Troisième lot Le troisième lot comprendra: Un immeuble en nature de pré et pâture autrefois partie en terre situé au lieu dit « Les Combes, près le Fau » même commune porté au cadastre sous les n° 242, 243 244, 245, 246, 247 et 248 de la section C pour une contenance totale de cinquante-deux ares vingt centiares.

La mise à prix de ce lot sera de six cents fr. ci 600 f.

Quatrième lot Le quatrième lot comprendra: Un immeuble en nature de bois et pâture autrefois partie en terre situé au lieu dit « Les Combes » même commune, porté au cadastre sous les numéros 561 P. et 562 P. de la section C, pour une contenance de quinze ares, vingt-cinq centiares.

La mise à prix de ce lot sera de trente francs, ci 30 f.

Cinquième lot Le cinquième lot comprendra: Une pâture ancienne, vigne située au lieu dit « La Faille ou le Pradal », même commune portée au cadastre sous les numéros 475 P. et 476 de la section C, pour une contenance totale de quatre-vingt-dix ares, dix centiares.

La mise à prix de ce lot sera de deux cents francs, ci 200 f.

Sixième lot Le sixième lot comprendra: Une châtaigneraie située au lieu dit « Le Bois de Paillac » près Miallet, commune de Saint-Bresson, portée au cadastre sous le numéro 116 de la section C, pour une contenance d'un hectare, trente-six ares, huit centiares.

La mise à prix de ce lot sera de trente francs, ci 30 f.

La mise à prix de ce lot sera de six cents fr. ci 600 f.

Quatrième lot Le quatrième lot comprendra: Un immeuble en nature de bois et pâture autrefois partie en terre situé au lieu dit « Les Combes » même commune, porté au cadastre sous les numéros 561 P. et 562 P. de la section C, pour une contenance de quinze ares, vingt-cinq centiares.

La mise à prix de ce lot sera de trente francs, ci 30 f.

Cinquième lot Le cinquième lot comprendra: Une pâture ancienne, vigne située au lieu dit « La Faille ou le Pradal », même commune portée au cadastre sous les numéros 475 P. et 476 de la section C, pour une contenance totale de quatre-vingt-dix ares, dix centiares.

La mise à prix de ce lot sera de deux cents francs, ci 200 f.

Sixième lot Le sixième lot comprendra: Une châtaigneraie située au lieu dit « Le Bois de Paillac » près Miallet, commune de Saint-Bresson, portée au cadastre sous le numéro 116 de la section C, pour une contenance d'un hectare, trente-six ares, huit centiares.

La mise à prix de ce lot sera de trente francs, ci 30 f.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur les communes de Camburat, canton de Figeac et de Saint-Bresson, canton de Lacapelle-Marival, arrondissement de Figeac, département du Lot.

Ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent sans en rien excepter ni réserver.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente dressé par M^e LOUBET, avoué a été déposé au greffe du tribunal civil de Figeac où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite, de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

L'adjudication aura lieu aux jour, lieu et heure sus-indiqués en six lots composés de la manière indiquée ci-dessus et sur les mises à prix savoir:

Le premier lot de mille francs, ci..... 1000 f.

Le deuxième lot de six cents francs, ci..... 600 f.

Le troisième lot de six cents francs, ci..... 600 f.

Le quatrième lot de trente francs, ci..... 30 f.

Le cinquième lot de deux cents francs, ci..... 200 f.

Le sixième lot de trente francs, ci..... 30 f.

Le premier lot de mille francs, ci..... 1000 f.

Le deuxième lot de six cents francs, ci..... 600 f.

Le troisième lot de six cents francs, ci..... 600 f.

Le quatrième lot de trente francs, ci..... 30 f.

Le cinquième lot de deux cents francs, ci..... 200 f.

Le sixième lot de trente francs, ci..... 30 f.

CLAUSE DE RÉUNION

Le six lots ci-dessus après leur adjudication partielle, seront remis aux enchères en un seul lot et en bloc sur une mise à prix formée du montant total du prix des adjudications des lots adjugés et de la mise à prix de ceux non enchéris s'il y en a.

Si ce prix total ou mise à prix sur le bloc est couvert par une enchère, les adjudications partielles seront non avenues, dans le cas contraire elles seront définitives.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable. Figeac, le vingt-six juin mil neuf cent sept.

J. LOUBET, avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e LOUBET, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, boulevard Labernade, qui, comme tous ses confrères, exerceant près le Tribunal civil de Figeac, peut être chargé d'enchérir.

(SERVICE D'ÉTÉ 1907)

Table of train schedules for the Cahors region in 1907. It includes routes from Paris to Cahors, Cahors to Libos, Cahors to Capdenac, and various local routes. The table lists train numbers, departure times, and arrival times for different services like Direct, Express, and Omnibus.